Décryptage COP 21

Mis à jour le 8 février 2016

Le 12 décembre dernier, **un accord historique** a été adopté par les **196 parties** réunies à Paris-Le Bourget pour la **21ème conférence sur les changements climatiques (COP 21)**.
L'accord de Paris rassemble toutes les nations dans une cause commune en fonction de leurs responsabilités historiques, actuelles et futures. Il a aussi montré que rien ne se fera sans la société civile, les territoires et les acteurs économiques.

Accord de Paris (disponible en français en cliquant ici)

COP 21 : retour sur deux semaines de négociations

Les chefs d'Etat et de Gouvernements, les équipes de négociateurs, puis les Ministres ont effectué pendant près de deux semaines une course de relais pour parvenir à un accord.

- Lundi 30 novembre : Les Chefs d'Etat fixent le cap
- Mardi 1er décembre : Un plan pour l'Afrique
- Mercredi 2 décembre : Laurent Fabius accélère le mouvement
- Jeudi 3 décembre : Le bilan est insuffisant
- Vendredi 4 décembre : 1.000 maires s'engagent pour le climat
- Samedi 5 décembre : Synthèse d'une semaine de travaux
- Lundi 7 décembre : Laurent Fabius fixe la marche à suivre aux ministres
- Mardi 8 décembre : Les «grands émergents» font entendre leur voix
- Mercredi 9 décembre : Première mouture de l'accord de Paris
- Jeudi 10 décembre : Le but semble à portée de main
- Vendredi 11 décembre : Report de la finalisation de l'accord
- Samedi 12 décembre: Adoption de l'accordEn savoir plus

Décryptage des points essentiels de l'accord de paris

Cet accord devait respecter plusieurs critères : être ambitieux pour limiter le réchauffement global de la planète à +2°C, à caractère universel, différencié et juridiquement contraignant.

OÙ DÉCRYPTER LA COP ?

- Revivez toute la COP 21 et ses enjeux sur le site : www.cop21.gouv.fr/
- Décryptage de l'accord sur le site officiel de la COP 21
- Macop21.fr : la conférence climat décryptée par le Réseau Action Climat France
- Notes d'éclairage des négociations COP21 par Bettina Laville, Comité 21
- Note de décryptage de la négociation par Pierre Radanne et l'association 4D

Limiter le réchauffement en dessous des 2°C

L'accord de Paris **confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au dessous de 2°C**. Il se fixe même pour la première fois de **tendre vers 1,5°C d'augmentation**, afin de permettre la

sauvegarde des Etats insulaires, les plus menacés par la montée des eaux. **Le texte de l'accord propose aux pays "d'atteindre un pic des émissions de gaz à effet de serre le plus tôt possible"** avant d'entreprendre ensuite des réductions rapides pour parvenir à un équilibre entre les émissions dues aux activités humaines et celles absorbées par les puits de carbone naturels comme les forêts. L'accord commandite également le GIEC (Groupement Intergouvernemental des Experts du Climat) de produire pour 2018 un rapport détaillé sur la base d'un scénario à +1,5°C.

Des engagements revus tous les cinq ans

186 pays ont publié leur **plan d'action pour le climat** au cours de l'année 2015 : chacun de ces plans détaillent la façon dont les pays projettent de faire baisser leurs émissions de gaz à effet de serre. L'organisation des Nations unies en charge des changements climatiques a fait une évaluation de ces contributions : malgré le mouvement sans précédent de mobilisation engagé par les Etats, le réchauffement de la planète devait encore se situer entre 2,7 et 3 degrés.

L'accord de Paris demande donc à chacun des pays de revoir tous les cinq ans à partir de 2020 ces contributions, sans pouvoir en faire baisser les objectifs et en incitant, au contraire, chacun des Etats à faire mieux (**mécanisme de révision des engagements nationaux).**

L'aide aux pays en voie de développement renforcée

D'un point de vue financier, **les 100 milliards de dollars par an du Fonds Vert** décidés en 2009 sont maintenus comme **somme « plancher »** de sorte qu'elle pourra être dépassée. Ce fonds sera à destination des pays du Sud notamment en vue d'un développement bas-carbone ainsi que de l'adaptation de ces pays aux conséquences déjà amorcées du changement climatique. Certains pays en développement, sur une base volontaire, pourront aussi devenir des donateurs pour aider les pays les plus pauvres. **En 2025, de nouveaux engagements chiffrés pour l'aide aux pays les plus pauvres devront être discutés.**

Les droits humains

Des avancées sont à noter dans le contexte du changement climatique tel qu'il a été présenté dans le préambule avec l'allusion aux **« droits de l'Homme »**, à **« l'équité des genres »** ou encore à la **« justice climatique »** comme le souhaitaient de nombreuses ONGs. Celles-ci ont toutefois présenté quelques inquiétudes vis-à-vis du contenu de l'accord signé, notamment sur la façon de traduire les objectifs par des lois et des réformes ainsi que les moyens qui seront réellement mis en œuvre pour atteindre les engagements.

L'accord de Paris sur le climat est-il vraiment juridiquement contraignant ?

Le Ministre des Affaires étrangères et Président de la COP21, Laurent Fabius, l'a annoncé samedi 12 décembre, au moment de l'adoption du texte par les 195 Etats de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Une condition qu'il n'avait cessé de marteler tout au long de la préparation de cette conférence des parties, qui marque une étape historique dans les négociations climatiques. Mais cette question délicate, à l'origine d'une passe d'armes entre Paris et Washington à la mi-novembre, suscite encore un débat parmi les juristes.

Agenda des solutions : la société civile reconnue

L'accord a été conclu avec en toile de fond un puissant mouvement d'**action climatique de la part des villes, des régions, des entreprises et de la société civile**. L'accord de Paris, propose la poursuite du Plan d'action Lima-Paris (LPAA) pour continuer à mobiliser ces acteurs locaux.

Les pays ont reconnu importance capitale de ces initiatives, appelant à la continuation et à l'élargissement de ces mesures, qui sont inscrites sur **le portail NAZCA de l'ONU**, comme une partie importante de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les suites de la COP21

Après son adoption par la COP 21, l'Accord de Paris sera ouvert à signature **le 22 avril, Journée internationale de la Terre nourricière**, lors d'une cérémonie de signature à laquelle le Secrétaire général de l'ONU a invité les dirigeants du monde.Une fois signé, les chefs d'État et de gouvernement pourront le soumettre à ratification. L'Accord entrera en vigueur une fois que 55 États l'auront ratifié, et que 55% des émissions globales seront représentées par les signataires.

2018 sera une autre étape importante. L'accord fixe en effet un premier rendez–vous pour faire le point sur les contributions nationales. Ce rendez-vous permettra d'évaluer, au regard de l'évolution de la situation, la nécessité d'augmenter l'ambition. Les pays pourront augmenter leurs engagements, avant même l'entrée en vigueur de l'accord en 2020.

Agenda 2016

« 2015 a été l'année des négociations et des décisions, 2016 doit être l'année de l'application et de l'action », a déclaré le président de la COP 21 Laurent Fabius dans un entretien au journal Le Monde (lire l'entretien du 11 janvier).

- 20 janvier : 1er comité de pilotage France du Lima-Paris Action Agenda
- 22 avril : ouverture du registre de signature de l'Accord
- 2 mai : publication par la CCNUCC d'un nouveau rapport de synthèse sur les INDC.
- 5-6 mai : sommet sur l'action pour le climat organisé par les Nations unies à Washington
- 16-26 mai : pré-COP de Bonn
- 26-28 septembre : Sommet Climate Chance à Nantes
- 7-18 Novembre : COP 22 à Marrakech

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

S'inscrire